

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL566

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« l'avocat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.